

Grilles des salaires
Contrats de professionnalisation au 01 janvier 2010

SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL 35H : 1 366 € BRUT

55%	751,30 €
Niveau BAC ou BAC général Moins de 21 ans	
65%	887,90 €
BAC Technologique ou professionnel Moins de 21 ans	
70%	956,20 €
Niveau BAC ou BAC général Plus de 21 ans	
80%	1092,80 €
BAC Technologique ou professionnel Plus de 21 ans	
90 %	1229,40 €
Personnes ayant un BAC + 2 validé	

SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL 39H : 1 560,96 € BRUT

55%	858,53 €
Niveau BAC ou BAC général Moins de 21 ans	
65%	1014,62 €
BAC Technologique ou professionnel Moins de 21 ans	
70%	1092,70 €
Niveau BAC ou BAC général Plus de 21 ans	
80%	1248,77 €
BAC Technologique ou professionnel Plus de 21 ans	
90 %	1404,86 €
Personnes ayant un BAC + 2 validé	

Note : le changement de salaire s'applique pour les salariés ayant 21 ans en cours de contrat.